



**FEDERATION FRANCAISE
DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD**

**RÈGLEMENTS TECHNIQUES
NATIONAUX**

Version du 14 juillet 2020

Changements en ROUGE ITALIQUE

ARTICLE 1 -	INTRODUCTION	6
ARTICLE 2 -	GENERALITES.....	6
2.1	Catégories d'âges	6
2.2	Conditions de participation.....	6
2.3	Engagements.....	6
2.4	Séries de Classement.....	7
ARTICLE 3 -	COMPETITIONS	8
3.1	Inscription des compétitions sur les calendriers IWWF - E&A (international) et FFSNW	8
3.2	Calendrier d'inscription E&A et FFSNW	8
3.2.1	Calendrier d'inscription E&A	8
3.2.2	Calendrier d'inscription FFSNW	8
3.3	Code des compétitions et code sites homologués.....	8
3.4	Définition des types de compétitions homologuées (différent des niveaux d'homologation)	8
3.4.1	Compétitions à Titres.....	8
3.4.2	Compétitions Internationales.....	8
3.4.3	Compétitions Nationales	8
3.4.4	Compétition Promotion Fédérale.....	8
3.5	Droits et pénalités	9
3.5.1	Inscription et pénalités E&A pour changements	9
3.5.2	Frais d'Homologation E&A.....	9
3.5.3	Droits d'organisation fixés par la FFSNW pour une compétition à titre internationale ou nationale .	9
3.5.4	Compétitions organisées sur le territoire français par des instances étrangères.....	9
3.6	Nomination des officiels	9
3.6.1	Compétitions à "Cash Prize" et International "Record Capability"	9
3.6.2	Compétition à titre FFSNW	9
3.6.3	Autres compétitions	9
3.7	Championnats de ligue	9
3.8	Installations des équipements techniques par les organisateurs de compétitions RC & RL	9
ARTICLE 4 -	HOMOLOGATIONS	10
4.1	Qualification des officiels.....	10
4.2	Composition du jury	11
4.3	Type d'homologation.....	12
4.3.1	Homologation "RECORD CAPABILITY"	12
4.3.2	Homologation "RANKING LIST" (RL) "	12
4.3.3	Homologation "NORMAL " (N)	12
4.3.4	Homologation NATIONALE : compétition « PROMOTION FEDERALE » (PF)	13
4.4	Envoi des Dossiers électroniques, résultats et homologation	15
4.4.1	Dossier "Ranking list" Mondiale IWWF pour RL et RC (APPENDIX – ADMINISTRATION AND HOMOLOGATION REPORTING)	15
4.4.2	Dossier "Normal" (Ranking list E&A)	15
4.4.3	Compétition Promotion Fédérale – nouveau format.....	15
4.5	Etablissement des "Ranking list"	15
4.5.1	Etablissement de la "Ranking list" E&A	15
4.5.2	Etablissement de la "Standing list" FFSNW	16
4.6	Vidéos.....	16

4.6.1	Vidéo d'axe slalom (Règle IWWF 14.15) et (Règlement E&A Annexe F).....	16
4.6.2	Vidéo du passage bateau en saut.....	16
4.6.3	Enregistrements & envoi des Vidéos.....	16
4.7	Qualification des officiels de niveau 1 ou 2 (Règle additionnelle E&A 8)	17
4.8	Validité du titre pour les officiels nationaux	17
ARTICLE 5 - COMPETITIONS FEDERALES.....		18
5.1	SLALOM : vitesse du bateau et longueur de corde	18
5.2	SAUT : vitesse maximum du bateau et hauteur du tremplin.....	19
5.3	Nombre de skieurs admis à participer aux finales	19
5.4	Records de France	20
5.5	Meilleures Performances Françaises	20
ARTICLE 6 - GENERALITES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE		21
6.1	Organisation des Championnats de France (Voir cahier des charges spécifique)	21
6.2	Conditions d'inscription (hors Interligues)	21
6.3	Conditions de Participation – « minima » (2020)	21
6.4	Eligibilité et délivrance de titre de Champion de France.....	21
6.5	Rapport du Président de jury	22
ARTICLE 7 - CHAMPIONNATS DE FRANCE BENJAMINS - U10		23
7.1	Conditions de participation.....	23
7.2	Règles de la compétition.....	23
7.2.1	Slalom	23
7.2.2	Figures	23
7.2.3	Saut.....	23
7.3	Classements.....	23
7.3.1	Classement par discipline	23
7.3.2	Combiné.....	23
ARTICLE 8 - CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES - U12		24
8.1	Conditions de participation.....	24
8.2	Règles de la compétition.....	24
8.2.1	Slalom	24
8.2.2	Figures	24
8.2.3	Saut.....	24
8.3	Classements.....	24
8.3.1	Classement par discipline	24
8.3.2	Combiné.....	24
ARTICLE 9 - CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS - U14		25
9.1	Conditions de participation.....	25
9.2	Règles de la compétition.....	25
9.2.1	Slalom	25
9.2.2	Figures	25
9.2.3	Saut.....	25
9.3	Classements.....	25
9.3.1	Classement par discipline	25
9.3.2	Combiné.....	25
9.4	Invitation au championnat de France open	25

ARTICLE 10 - CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS - U17	26
10.1 Conditions de participation (2020)	26
10.2 Règles de la compétition.....	26
10.2.1 Slalom	26
10.2.2 Figures	26
10.2.3 Saut.....	26
10.3 Classements	26
10.3.1 Classements par discipline.....	26
10.3.2 Combiné.....	26
10.4 Invitation au championnat de France open	27
ARTICLE 11 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIRS - U21.....	28
11.1 Conditions de participation (2020)	28
11.2 Règles de la compétition.....	28
11.2.1 Slalom	28
11.2.2 Figures	28
11.2.3 Saut.....	28
11.3 Classements	28
11.3.1 Classements par discipline.....	28
11.3.2 Combiné.....	28
11.4 Invitation au championnat de France open	28
ARTICLE 12 - CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN.....	29
12.1 Conditions de participation (2020)	29
12.2 Règles de la compétition.....	29
12.2.1 Slalom	29
12.2.2 Figures	29
12.2.3 Saut.....	29
12.3 Classements	29
12.3.1 Classements par discipline.....	29
12.3.2 Combiné.....	29
ARTICLE 13 - CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS +35 +45 +55 +65 +70 +75 +80 +85	30
13.1 Conditions de participation (2020)	30
13.1.1 +35	30
13.1.2 +45	30
13.1.3 +55	30
13.1.4 +65	30
13.2 Règles de la compétition.....	30
13.2.1 Slalom	31
13.2.2 Figures	31
13.2.3 Saut.....	31
13.3 Classements	31
13.3.1 Classements par disciplines	31
13.3.2 Combiné.....	31
ARTICLE 14 - CHAMPIONNATS DE FRANCE HANDI	32
14.1 Conditions de participation.....	32

14.2 Règles de la compétition.....	32
14.2.1 Slalom	32
14.2.2 Figures	32
14.2.3 Saut.....	32
14.3 Classements	32
14.3.1 Classement par discipline	32
14.3.2 Combiné.....	32
ARTICLE 15 - CHAMPIONNATS DE FRANCES INTERLIGUES.....	33
15.1 Introduction	33
15.2 Composition des équipes.....	33
15.2.1 Equipe complète.....	33
15.2.2 Equipe incomplète.....	33
15.2.3 Sur-classements.....	33
15.2.4 Critères de participation à l'équipe de Ligue.....	33
15.3 Classements	34
15.4 Règles de la compétition.....	35
15.4.1 Slalom	35
15.4.2 Figures	35
15.4.3 Saut.....	35
15.4.4 Combiné.....	35
15.4.5 Discipline additionnelle	35
ARTICLE 16 - COUPE DE FRANCE DE SAUT	36
16.1 Condition de participation	36
16.2 Règles de la compétition.....	36
16.3 Classements	36
ARTICLE 17 - U12 OVERALL CHALLENGE	37
17.1 Format.....	37
17.2 Règlement	37
ANNEXE A : CALCUL DES POINTS COMBINÉ FRANÇAIS.....	38
ANNEXE B : ATTESTATION DE PARTICIPATION COMME « JUGE EN FORMATION » EN COMPÉTITION ..	41

ARTICLE 1 - INTRODUCTION

Les règlements techniques de l'IWWF et les règlements additionnels de la région E&A (Europe – Afrique) sont applicables à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la FFSNW.

Les règlements techniques additionnels de la FFSNW définissent les règles françaises particulières et les spécificités propres aux compétitions fédérales.

ARTICLE 2 - GENERALITES

2.1 CATEGORIES D'AGES

U10 - Benjamins, Benjamines	Moins de 10 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
U12 - Minimes Garçons et Filles	Moins de 12 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
U14 - Cadets, Cadettes	Moins de 14 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
U17 - Juniors Hommes et Femmes	Moins de 17 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
U21 - Espoirs Hommes et Femmes	Moins de 21 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
Open Hommes et Femmes		Tous âges
+35 Hommes et Femmes	35 ans - 44 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
+45 Hommes et Femmes	45 ans - 54 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
+55 Hommes et Femmes	55 ans - 64 ans	Au 1er janvier de l'année en cours
+65 Hommes et Femmes	65 ans et plus	Au 1er janvier de l'année en cours
+70 Hommes et Femmes	70 ans et plus	Au 1er janvier de l'année en cours
+75 Hommes et Femmes	75 ans et plus	Au 1er janvier de l'année en cours
+80 Hommes et Femmes	80 ans et plus	Au 1er janvier de l'année en cours
+85 Hommes et Femmes	85 ans et plus	Au 1er janvier de l'année en cours

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un skieur de n'importe quelle catégorie d'âge peut participer à toutes les compétitions sous réserve :

- D'avoir un certificat médical valide, daté et signé par un docteur en médecine.
- Dans le cas d'un sur-classement pour toutes les disciplines, d'avoir une autorisation délivrée par le Médecin Fédéral.
- D'avoir effectué les minima de participation exigés pour la compétition. (Voir articles 7 à 16).

2.3 ENGAGEMENTS

- Il est obligatoire de posséder l'un des titres suivants pour participer aux compétitions :
 - La licence fédérale FFSNW (enfant, jeune ou adulte) avec l'extension compétition adaptée ainsi qu'une autorisation des parents pour les mineurs
 - Les skieurs étrangers (hors Suisse et hors Monaco) doivent acheter une participation à 40€ via le lien suivant : <https://www.billetweb.fr/participation-etrangere>
 - Un « EVENT PASS » associé à la licence fédérale est valable pour 1 compétition. Il ne permet pas de participer aux compétitions suivantes : Compétitions Internationales de Référence, RC, Championnats de France individuel, Coupe de France. Il doit être acheté via le lien suivant : <https://www.ffsnw.fr/ffsnw/event-pass-ffsnw/>

L'Event Pass est renouvelable 1 fois dans une même saison. Son titulaire bénéficie des garanties d'assurance compétiteur durant la compétition pour laquelle il a souscrit l'Event Pass.

- Conformément à l'article Article 10 du Règlement adhésion, licence et ATP 2019 « Obligation de certificat médical » :

« 10.1 Dans le cadre d'une pratique compétitive :

Conformément à l'article L. 231-2 du Code du sport, l'obtention ou le renouvellement de la licence permettant la participation aux compétitions fédérales est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du ski nautique et/ou wakeboard.

Ce certificat médical doit expressément certifier l'absence de contre-indication à la pratique du ski nautique ou/et wakeboard en compétition. »

- Les droits d'engagements sont fixés par l'organisateur de la compétition, par le bureau de la Ligue pour les Championnats de Ligue, par le Bureau de la FFSNW pour les Compétitions Fédérales.

2.4 SERIES DE CLASSEMENT

	FIGURES		SLALOM		SAUT	
SERIES	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
SERIES INTERNATIONALES						
Spécialistes	6000 pts	8000 pts	6/55/12,00	2/58/10,75	40 m	60 m
1 ^{ère}	4500 pts	5500 pts	6/55/13,00	6/58/12,00	36 m	52 m
2 ^{ème}	3200 pts	4500 pts	3/55/14,25	3/58/13,00	31 m	45 m
SERIES NATIONALES						
3 ^{ème}	2800 pts	3700 pts	3/55/16,00	3/58/14,25	29 m	41m
4 ^{ème}	2300 pts	3000 pts	6/52/18,25	6/58/18,25	25 m	36 m
SERIES REGIONALES						
5 ^{ème}	1800 pts	2200 pts	6/49/18,25	6/55/18,25	20 m	30 m
6 ^{ème}	1200 pts	1500 pts	6/46/18,25	6/52/18,25	17 m	25 m
7 ^{ème}	800 pts	1000 pts	6/43/18,25	6/49/18,25	15 m	20 m
8 ^{ème}	400 pts	800 pts	6/40/18,25	6/46/18,25	13 m	17 m

ARTICLE 3 - COMPETITIONS

Les compétitions organisées en France obéissent aux règles générales définies dans les Règlements Internationaux IWWF, les additionnels E&A et de la FFSNW.

3.1 INSCRIPTION DES COMPETITIONS SUR LES CALENDRIERS IWWF - E&A (INTERNATIONAL) ET FFSNW

(Règles additionnelles E&A et FFSNW ci-dessous)

Les organisateurs doivent impérativement enregistrer au préalable leurs compétitions internationales et normales sur les calendriers E&A et FFSNW, suivant le niveau d'homologation demandé. (Normal, RL et RC), en téléchargeant le formulaire sur le site de la FFSNW (www.ffsnw.fr) :

L'organisateur de compétition « PROMOTION FEDERALE » déclare sa compétition auprès de la FFSNW au minimum 15 jours avant la première épreuve. Cette déclaration doit être faite par e-mail, adressé à coitouannie@hotmail.com afin de recevoir le code compétition.

Compétitions ⇒ Calendrier Fédéral ⇒ Inscription à une compétition ; consulter la procédure.

Ce formulaire complété devra être accompagné du règlement.

Les compétitions ne peuvent être enregistrées que par la fédération.

La visualisation des compétitions (publication, résultats, ...) s'effectue sur le site : <http://www.iwwfed-ea.org/>

3.2 CALENDRIER D'INSCRIPTION E&A ET FFSNW

3.2.1 Calendrier d'inscription E&A

(Règle additionnelle E&A 7.3)

3.2.2 Calendrier d'inscription FFSNW

Les compétitions Nationales (PF) doivent être enregistrées au moins deux semaines à l'avance de la date de la compétition.

3.3 CODE DES COMPETITIONS ET CODE SITES HOMOLOGUES

- Le code du site est propre au plan d'eau il est du type ex : FRA 3302 (FRA pour France, les 2 ou 3 premiers chiffres pour le département et les derniers chiffres comme numéro d'ordre du plan d'eau).

- Le code de la compétition est valable uniquement pour une (1) compétition, il est du type : 19FRA010 (les deux premiers chiffres pour l'année, FRA pour France et les trois derniers chiffres comme numéro d'ordre de la compétition).

La compétition avec son code attribué par le TC, apparaîtra sur le site <http://iwwfeatc.com/site-codes> à la rubrique "calendar" et sur le site de la FFSNW à la rubrique <https://www.ffsnw.fr/competitions/calendrier/>

3.4 DEFINITION DES TYPES DE COMPETITIONS HOMOLOGUEES (DIFFERENT DES NIVEAUX D'HOMOLOGATION)

3.4.1 Compétitions à Titres

(Règle additionnelle E&A 7.2.a)

3.4.2 Compétitions Internationales

(Règle additionnelle E&A 7.2.b)

3.4.3 Compétitions Nationales

(Règle additionnelle E&A 7.2.c)

3.4.4 Compétition Promotion Fédérale

Description en 4.1.4

3.5 DROITS ET PENALITES

3.5.1 Inscription et pénalités E&A pour changements

Si une compétition Internationale est ajoutée / modifiée au calendrier après le Congrès de l'E&A, les pénalités sont appliquées suivant la règle (Règle additionnelle E&A 7.4).

3.5.2 Frais d'Homologation E&A

(Règle additionnelles E&A 7.5)

3.5.3 Droits d'organisation fixés par la FFSNW pour une compétition à titre internationale ou nationale

Voir cahier des charges séparé (FFSNW).

3.5.4 Compétitions organisées sur le territoire français par des instances étrangères

Les organisateurs doivent, conformément au règlement E&A, envoyer une demande écrite à la FFSNW en mentionnant les détails suivants : Lieu, date, organisateur, assurances et niveau d'homologation. Droits et pénalités.

3.6 NOMINATION DES OFFICIELS

3.6.1 Compétitions à "Cash Prize" et International "Record Capability"

Nommés par le TC de l'E&A (règle 7.6 & 23)

3.6.2 Compétition à titre FFSNW

Pour les championnats de France Relève, Handi, Séniors et Interligues, le C.A. de la FFSNW nommera les officiels sur proposition de la commission sportive ski nautique avec avis possible de l'organisateur.

Les championnats de France Open relèvent du paragraphe 3.6.1.

3.6.3 Autres compétitions

Pour toutes les autres compétitions les organisateurs sont responsables de la nomination des Officiels conformément aux règlements techniques E&A et FFSNW suivant le niveau d'Homologation.

3.7 CHAMPIONNATS DE LIGUE

Pour décerner le titre de Champion de Ligue, il faut au moins 3 participants par catégorie.

Si dans une catégorie, le nombre de participants est insuffisant, il est possible de procéder à des regroupements de catégories d'âges ou de genres avec l'accord du Président de la ligue. Dans ce cas, les points combinés utilisés pour chaque prestation seront ceux de la catégorie d'origine du skieur.

3.8 INSTALLATIONS DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES PAR LES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS RC & RL

(Règles additionnelles E&A 1.1.c & 21-22-23)

Les organisateurs de compétitions doivent prendre en charge l'ensemble de l'installation des équipements techniques tels que : vidéo jump, vidéo aux portes de slalom, le chronométrage figures, la vidéo de fin de parcours, enregistrements des épreuves etc... Ces équipements une fois installés seront contrôlés par l'homologateur qui a la responsabilité de la précision des équipements mis en place. Il n'est pas responsable de l'installation et de la maintenance du matériel technique.

Il est demandé aux organisateurs de désigner un responsable technique (Technical officer) pour l'installation des équipements techniques.

ARTICLE 4 - HOMOLOGATIONS

4.1 QUALIFICATION DES OFFICIELS

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juge	J1	J2 J2* (slalom + saut)	J3 J3* (slalom + saut)
Homologateur	H1	H2	H3
Calculateur	S1	S2	S3
Pilote	D1	D2 D2* (slalom + figures)	D3 D3* (slalom + figures)

La composition du jury doit être adaptée aux disciplines présentes.

Les officiels de niveaux 1 et 2 sont sous couvert de l'E&A, les officiels de niveau 3 (nationaux), sous couvert de la FFSNW.

Lien pour charger la note de frais :

<https://www.ffsnw.fr/documents-officiels/documents-administratifs/>

4.2 COMPOSITION DU JURY

Le tableau ci-dessous précise les compositions (minimales) des jurys en fonction du niveau d'homologation.

	Règles E&A n° 23		Règles E&A n° 22	Règles FFSNW
Homologation	RECORD - RC	RANKING LIST - RL	NORMAL - N	PROMOTION FEDERALE - PF
Inscription préalable	Cf FFSNW 3.1			
Valable pour	Records et Ranking List IWWF et E&A	Ranking List IWWF et E&A	Ranking list E&A limitée (Cf FFSNW 4.5.1)	Standing List FFSNW
Nomination du jurys	Cf FFSNW 3.6			
Nbre de manches	4	4	4	4
Président du Jury	J2 ou J2*	J2 ou J2*	J2 ou J2*	J3 ou J3*
Homologateur	H1 ou H2 (en France et pour les figures seulement)	H1 ou H2 (en France)	H3	H3 ⁽¹⁾ (1 homologation dans la saison).
Chef Calcul	S1	S3	S3	S3 ⁽¹⁾
Juges Slalom	5 J2 ou 3 J2 si	3 J2/J2* et 2 J3/J3* / ou 2 J2/J2* et 1 J3/J3* si	5 J3/J3* ou 3 J3/J3* si	Mini : 1 J3 (si figures) ou J3* + 2 Juges en formation
	Les vidéos aux portes sont utilisées La vidéo bateau est utilisée (uniquement RC)			
Juges figures	5 J2 ou 3 J2 si	3 J2 + 2 J3 ou 2 J2 + 1 J3 si	5 J3 ou 3 J3 si	Mini : 1 J2 3D (chef juge) + 2 Juges en formation
	La vidéo est immédiatement disponible (règle IWWF 15.11)		Lecture vidéo immédiate	
Juge 20 secondes	1 J2	1 J2	Semi auto 20s.	1 juge en formation
Juges saut (bateau + à terre)	Mini : 3 J2*	Mini : 2 J2* + 1 J3*	3 J3*	Mini : 1 J2* + 2 Juges en formation
Juges Vidéo saut	Mini : 2 J2	Mini : 1 J2* + 1 J3*	Si le vidéo jump est installé	Si le vidéo jump est installé : 1 juge en formation ou 1 H3 ou 1 technical officer ou 6 pers si tables de visée
	Les 2 juges à terre peuvent fonctionner comme juges vidéo s'ils voient parfaitement le parcours de saut.			
Pilote	D1	Mini D3/D3*	Mini D3/D3*	Mini D3/D3* ⁽¹⁾
Cumuls de fonctions (à éviter autant que possible)	Duplication de 2 fonctions max en fonction des combinaisons (voir ci-dessous)			Chef juge + juge + calcul Pilote + juge (dans une série différente) Juge + calcul
Speed Control	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé	Recommandé

⁽¹⁾: possibilité d'associer un officiel en formation.

Cumuls de fonction pour les compétitions RC et RL :

Le cumul de fonction est autorisé pour les juges de niveau 1 et 2 seulement et est limité à 2 cumuls maximum pour les cas ci-dessous :

- Un Chef juge peut être à la fois Juge ou homologateur s'il est qualifié
 - Un Homologateur peut être à la fois Juge ou Calcul s'il est qualifié
 - Un Calcul peut être Juge ou Homologateur s'il est qualifié
 - Un Pilote peut être à la fois Juge / Calcul ou homologateur, sur une même compétition, s'il est qualifié. En revanche lors de ces fonctions de pilotes, il sera seulement pilote, il ne pourra pas être juge du bateau en même temps.
- Si la fonction d'homologateur est cumulée à la fonction de pilote, ce dernier devra s'assurer de la présence d'un homologateur qualifié sur site en cas de problématique technique lors de la compétition.

4.3 TYPE D'HOMOLOGATION

(Règles additionnelles E&A 21)

4.3.1 Homologation "RECORD CAPABILITY"

(Règles additionnelles E&A 23)

Ce type d'homologation concerne les compétitions internationales inscrites au calendrier de l'IWWF région E&A ou les compétitions nationales sous réserve de l'accord du Conseil Classique de l'E&A qui peut envoyer un observateur aux frais de l'organisation. Ce niveau d'homologation permet l'enregistrement des Records du Monde et d'Europe ainsi que l'inscription des performances dans le classement mondial et/ou européen.

4.3.2 Homologation "RANKING LIST" (RL) "

(Règles additionnelles E&A 23)

Ce type d'homologation concerne les compétitions internationales (E&A 7.2b) et nationales (E&A 7.2c) inscrites au calendrier de l'IWWF région E&A, et de la FFSNW.

Il permet l'inscription des performances dans le classement mondial et/ou européen.

Ce niveau d'homologation est nécessaire pour l'enregistrement des Records de France sous réserve qu'ils soient inférieurs aux Records d'Europe ou du Monde.

4.3.3 Homologation "NORMAL" (N)

(Règles additionnelles E&A 22)

Ce niveau d'homologation n'est pas reconnu par l'IWWF pour le classement mondial, il permet l'inscription :

- a) Des performances sur les classements européens E&A limités suivant le tableau ci-dessous, (sous réserve d'inscription au calendrier de l'IWWF région E&A et de respecter le règlement E&A)

		Slalom	Figures	Saut
Scores maximum qui peuvent être inscrits sur la "Ranking List E&A"	Hommes	6/58/14,25 6/55/14,25	4000 points	40 mètres
	Femmes	4/55/14,25	3250 points	29 mètres

- b) *Des performances sur les classements de la FFSNW limités aux performances suivant ce deuxième tableau.

		Slalom	Figures	Saut
Scores maximum qui peuvent être inscrits sur la "Standing List FFSNW"	Hommes	6/58/11,00 6/55/11,00 6/52/11,00	6000 points	52 mètres
	Femmes	6/55/12,00 6/52/12,00	5000 points	40 mètres

4.3.4 Homologation NATIONALE : compétition « PROMOTION FEDERALE » (PF)

(Nouveau format, les propositions d'évolution peuvent être faites directement à la commission sportive ski nautique : ffsnw.csnsn@gmail.fr).

L'objectif de ce nouveau format est de faciliter l'organisation de compétitions au niveau local et la formation terrain des nouveaux officiels nationaux.

4.3.4.1 Organisation

L'organisation des compétitions nationales est simplifiée :

- Pas de droit d'inscription au calendrier fédéral
- Limite d'inscription de la compétition au calendrier fédéral 15 jours avant le début de la compétition (cf règle 3.1)
- Obtention du code compétition sous 15 jours
- Organisation du jury simplifiée (cf § 4.2)
- Utilisation d'un bateau avec un speed control recommandée (Perfect Pass ou Zéro Off)

Les organisateurs de compétitions nationales doivent limiter les frais d'inscription afin de permettre à un maximum de skieurs de participer à cet évènement.

4.3.4.2 Homologation

Afin de faciliter l'organisation de la compétition, une seule homologation du site par un « homologateur national » à minima, doit être réalisée une fois dans la saison et avant l'évènement. L'homologation est donc valable pour toute la saison sous réserve que les conditions du plan d'eau n'ont pas évolué.

Cependant pour l'organisation de compétitions 3D, une homologation pour le saut reste obligatoire pour la mise en place du système de mesure à chaque compétition.

4.3.4.3 Résultats

Les performances des skieurs sont intégrées à une « Standing list nationale » (classement sur la meilleure performance) dans la limite des performances de l'homologation Normale (N) sur la standing list FFSNW. Si des meilleures performances sont réalisées (dans une catégorie) (cf § 4.3.3 b), elles ne pourront pas être homologuées.

4.3.4.4 Composition du Jury / Officiels / Cumuls de fonction

Slalom	Jugement - Vidéo non obligatoire (pas de réclamation possible en cas d'absence de vidéo) - Jugement des portes par le juge à bord - 1 porte manquée n'est pas éliminatoire si le passage suivant est complet – dans le cas contraire le skieur sera crédité de 0 à la vitesse où la porte a été manquée. - Passage de la porte de sortie obligatoire
Figures	Chronométrage électronique ou manuel (chronomètre + sifflet) Timer : juge en formation minimum
Saut	Système de mesure électronique ou avec tables de visée

- Les juges en formation doivent remplir et renvoyer le bulletin (annexe B) après chaque compétition à l'e-mail suivant : ffsnw.csnsn@gmail.fr
- Cumuls de fonctions autorisés sur la compétition :
 - o Chef juge + juge + calcul
 - o Pilote + juge (dans une série différente)
 - o Juge + calcul

4.3.4.5 Pilotes :

- Pour piloter lors de la compétition, il existe deux solutions :
1/ Être recommandé par la commission Formation : faire un stage pratique sur un weekend qui donne accès aux hélices afin de valider l'aptitude à piloter une compétition PF sous la tutelle d'un pilote national minimum, reconnu par la commission formation de la FFSNW à partir de 16 ans.
2/ Être recommandé par l'organisateur sous la tutelle du « pilote officiel » du jury de la compétition.
- Pour la validation du « pilote national » il faut piloter au moins deux compétitions PF et valider l'examen de pilote national lors d'une compétition RC et/ou RL. (L'examen est sous la responsabilité de la commission sportive ski nautique et se déroule en dehors de la compétition officielle, lors d'une manche non homologuée).

4.3.4.6 Calcul :

- Utiliser le logiciel actuel Waterski Scoring. A télécharger sous : <http://www.waterski-sofware.com/> (Login et mot de passe à demander à la commission sportive ski nautique – ffsnw.csnsn@gmail.com).
- Le « Calcul » de la compétition peut former un autre « calcul » durant la compétition et fonctionner en binôme.

4.3.4.7 Homologateur :

- Un homologateur national vérifie et valide les installations du site une seule fois pour la saison avant la compétition (à l'exception de la discipline du saut qui doit être faite à chaque épreuve). Cette homologation sera valable pour toute l'année et uniquement pour ce type de compétition.

4.3.4.8 Figures :

- Juger à partir de la vidéo du bateau, en direct ou après l'épreuve (afin de former les futurs juges à partir de la vidéo du bateau).
- Calcul des points au fur et à mesure si possible – cela permet de découvrir la fonction de « Calcul ».
- Conserver les images vidéo sur un support informatique à disposition de la commission formation durant la saison (les images pourront être utilisées pour la formation des officiels).
- Utiliser un juge en formation pour le chronomètre des 20 secondes (sous la responsabilité du chef juge).

4.3.4.9 Saut :

- Le passage du bateau est contrôlé par le juge à bord.

4.3.4.10 Résultats des compétitions :

- Le dossier de la compétition (résultats .html, fichier de scoring, .hom) est publié sur le site internet <http://www.iwwfed-ea.org/>
- Un classement national (sur la meilleure performance), dans les quatre disciplines, sera mis en ligne sur le site FFSNW suite aux résultats des compétitions nationales.

4.4 ENVOI DES DOSSIERS ELECTRONIQUES, RESULTATS ET HOMOLOGATION

Seules les compétitions dont le dossier d'homologation (.hom) et les résultats électroniques (wsk & wst & html) sont parvenus sur le site <http://www.iwwfed-ea.org/> avant le 31 octobre sont prises en compte.

4.4.1 Dossier "Ranking list" Mondiale IWWF pour RL et RC (APPENDIX – ADMINISTRATION AND HOMOLOGATION REPORTING)

Niveau d'homologation	Record Capability (RC) et Ranking List (RL)
Envoi des fichiers vidéo + photo De l'écran TV du retour axe slalom.	Vidéos d'axe slalom et figures obligatoires Cf.Appendix F des règlements additionnels E&A + Saut et Figures (si demandé) à : Donal Connelly : Château de Poudelay, 09230 FABAS, FRANCE. info@splasheye.com Photo axe slalom : endcourse@splasheye.com
Dossier Homologation *	Dossier Informatique IWWF exigé, à télécharger * sur : http://www.iwwfed-ea.org/ et http://www.iwwfed.com/
IWWF Ranking List Scores *	Dossier informatique IWWF exigé, à télécharger * sur : http://www.iwwfed-ea.org/ et http://www.iwwfed.com/
Scorebook/Results pdf ou html*	Dossier Informatique IWWF exigé, à télécharger * sur : http://www.iwwfed-ea.org/
Temps des sauts	Dossier Informatique IWWF exigé, à télécharger * sur : http://www.iwwfed-ea.org/ et http://www.iwwfed.com/
Publication des fichiers	Homologation (.hom), résultats électroniques (.wst & .wsk) et résultats (.html et/ou .pdf) sur le site E&A http://www.iwwfed-ea.org/

***Conseil pour le téléchargement direct des fichiers via Waterski scoring ci-dessus :**

A la fin de la compétition suivre le programme :

- File / Save as scorebook
- Publish competition web page
- Publish E&A competition dossier
- Publish IWWF competition dossier

4.4.2 Dossier "Normal" (Ranking list E&A)

Niveau d'Homologation	Normal (N)
Envoi des fichiers vidéo	Non demandé
Publication de la compétition	Homologation (.hom), Résultats informatiques (.wst & .wsk) et résultats (.html et/ou .pdf) sur le site E&A www.iwwfed-ea.org

1 - Le fichier d'homologation (.hom) inclut le dossier classique, les relevés du champ de slalom, du champ saut, des bouées de calcul des longueurs de saut et les officiels constituant le jury.

2 - Le fichier informatique des résultats complets de la compétition .wsk et le fichier .wst incluent le ou les niveaux d'homologation, le code de la compétition, le code du site, le type du bateau avec la puissance, le système de chronométrage (ex : Zéro Off), les vitesses bateau slalom (2 temps) et saut (3 temps), et les officiels constituant le jury.

4.4.3 Compétition Promotion Fédérale – nouveau format

Publication de la compétition	Homologation (.hom), Résultats informatiques (.wst & .wsk &) et résultats (.html et/ou .pdf) sur le site E&A www.iwwfed-ea.org
-------------------------------	--

4.5 ETABLISSEMENT DES "RANKING LIST"

4.5.1 Etablissement de la "Ranking list" E&A

- Elle comprend tous les dossiers d'homologation reçus.
- Les compétitions E&A, AWSA et Australiennes sont intégrées.
- Les classements slalom, figures et saut sont effectués sur la moyenne des 2 meilleures performances sur deux compétitions et deux sites différents.
- Les ex-æquo sont départagés à partir du plus haut score obtenu, puis en remontant les scores successifs.

- Les compétitions homologuées "normal" sont incluses mais les performances sont limitées suivant la règle E&A n°22

Hommes	6@58/14.25 6@55/14.25	4000 pts	40m
Femmes	4@55/14.25	3250 pts	29m

- En figures les scores supérieurs à 11 000 pts réalisés au cours d'une compétition RL sont soumis à validation ultérieure par le TC E&A (envoi des vidéos à Candido Moz).
- Toutes les performances limitées sont précédées par un astérisque, ex : * 6 @ 55/14.25.
- Le combiné "Ranking list" est établi à partir du score combiné réalisé au cours d'une même manche d'une compétition.
- Les formules du combiné E&A sont appliquées, basées sur les meilleures performances des skieurs appartenant à l'E&A aux championnats E&A et Monde dans chacune des catégories.

4.5.2 Etablissement de la "Standing list" FFSNW

- Seules les compétitions dont le dossier d'homologation électronique est parvenu sur le site de l'E&A (<http://www.iwwfed-ea.org/>) sont prises en compte.
- Les classements slalom, figures et saut sont effectués sur la meilleure performance réalisée dans la saison.
- Le classement combiné est effectué en prenant les scores d'une même manche d'une seule compétition.
- Les formules du combiné français sont appliquées, basées sur les meilleures performances établies par les skieurs Français dans chacune des catégories.
- La formule de la catégorie la plus haute est appliquée pour toute une liste.
Ex: dans le classement combiné "Cadets", les combinés des minimes ou benjamins sont aussi calculés avec les formules des cadets.
- En slalom toutes catégories hommes : les performances à 55, quelle que soit la longueur de corde, sont inférieures aux performances à 58.
- Les performances supérieures aux différents niveaux d'homologation **4.3.3.**, seront ramenées au maximum homologable, ces scores sont indiquées sur la Ranking list par un astérisque (ex: *2.50/55/14.25)

4.6 VIDEOS

4.6.1 Vidéo d'axe slalom (Règle IWWF 14.15) et (Règlement E&A Annexe F)

Rappel : la porte la plus éloignée entre 1/6ème et 1/3 de l'écran.

Un positionnement trop haut de la caméra ne permet pas le respect de cette règle. Hauteur recommandée environ 3.00 m. Cette hauteur doit être adaptée en fonction des plans d'eau afin d'obtenir le bon rapport des portes sur l'écran.

4.6.2 Vidéo du passage bateau en saut

Règle IWWF 13.08a (Règles E&A 1.13)

4.6.3 Enregistrements & envoi des Vidéos

Règles additionnelles E&A 1.12

Pour toutes les compétitions RL & RC tous les enregistrements vidéo (vidéos d'axes et vidéos figures) seront envoyés immédiatement après la compétition (voir tableau 4.4.1 ci-dessus).

Le Chef juge a la responsabilité de s'assurer que cela soit fait.

Le non envoi des bandes vidéo avant le 31 octobre entraînera pour le site concerné l'interdiction de réaliser une compétition homologuée l'année suivante.

Le TC publie la liste de bandes vidéo reçues à la rubrique "calendar" du site : <http://iwwfeatc.com/video-upload>

4.7 QUALIFICATION DES OFFICIELS DE NIVEAU 1 OU 2 (REGLE ADDITIONNELLE E&A 8)

Juges de niveau 1 (voir article E&A 10)

Tous les J1/H1/D1/S1 sont tenus d'assister à un séminaire E&A tous les 3 ans (ex 2017, puis 2020) pour une réévaluation. Si cette réévaluation est un échec ou si elle n'a pas lieu, l'officiel concerné est rétrogradé en niveau 2.

Juges de niveau 2 ou 2* (voir article E&A 11)

Tous les J2/J2*/H2/D2/D2*/S2 seront tenus d'assister à un séminaire E&A ou FFSNW tous les trois ans (ex 2017, puis 2020) pour pouvoir candidater aux compétitions à titre E&A.

Nota : Un juge 2* 2 disciplines peut être président de jury uniquement pour les compétitions comprenant ces 2 disciplines (slalom et saut) il ne peut donc pas être président d'une compétition comportant des figures.

Examens internationaux (voir article E&A 8.6)

4.8 VALIDITE DU TITRE POUR LES OFFICIELS NATIONAUX

Les officiels de niveau 3 (J3/J3*/H3/S3/D3/D3*) peuvent être qualifiés pour 2 disciplines (Slalom & Saut pour les Juges J3* ou Slalom et Figures pour les pilotes D3*) OU 3 disciplines (Slalom, Figures, saut).

Pour conserver son titre, un officiel national (juge, homologateur, calculateur ou pilote) doit officier sur une compétition au minimum 1 fois tous les 2 ans. S'il cumule plusieurs fonctions, il doit officier sur une compétition au minimum 1 fois tous les 2 ans pour chaque qualification.

ARTICLE 5 - COMPETITIONS FEDERALES

5.1 SLALOM : VITESSE DU BATEAU ET LONGUEUR DE CORDE

La longueur de corde au départ est de 18,25m. Les vitesses minimums de départ et les vitesses maximums à partir desquelles on raccourcit la corde sont les suivantes :

	Vitesse de départ	Raccourcissement
U10 Filles et Garçons	25 km/h	49 km/h
U12 Filles et Garçons	25 km/h	52 km/h
U14 Filles	34 km/h	52 km/h
U14 Garçons	34 km/h	55 km/h
U17 Femmes	34 km/h	55 km/h
U17 Hommes	37 km/h	58 km/h
U21 Femmes	34 km/h	55 km/h
U21 Hommes	37 km/h	58 km/h
Open Femmes	34 km/h	55 km/h
Open Hommes	37 km/h	58 km/h
+35 Femmes et Hommes	34 km/h	55 km/h
+45 Femmes et Hommes	34 km/h	55 km/h
+55 Femmes	34 km/h	52 km/h
+55 Hommes	34 km/h	55 km/h
+65 Femmes	34 km/h	49 km/h
+65 Hommes	34 km/h	52 km/h
+70 Femmes	34 km/h	49 km/h
+70 Hommes	34 km/h	52 km/h
+75 Femmes	34 km/h	46 km/h
+75 Hommes	34 km/h	49 km/h
+80 Femmes	34 km/h	46 km/h
+80 Hommes	34 km/h	49 km/h
+85 Femmes	34 km/h	46 km/h
+85 Hommes	34 km/h	46 km/h

Pour les championnats nationaux, les vitesses minimums de départ sont définies dans les règles afférentes au championnat de France de la catégorie.

Le skieur a l'option de choisir sa longueur de corde ainsi que sa vitesse de départ. Si la longueur de corde est inférieure à 18,25m (16...10m25 etc...) et la vitesse en dessous de la vitesse maximum de la catégorie, le skieur devra valider toutes les vitesses à la corde choisie jusqu'à la validation de la vitesse maximum de la catégorie.

Si le skieur valide tous ses passages, y compris la vitesse maximum de la catégorie, il sera alors crédité de tous les passages « sautés » au départ plus le dernier passage complet et les bouées réalisées ensuite.

Si le skieur chute avant de valider la vitesse maximum de la catégorie, il sera crédité du nombre de bouées à la vitesse du passage où il aura chuté à la longueur maximum de départ.

Exemple

U17 hommes	U17 hommes	U17 hommes
Vitesse minimum de la catégorie 37 km/h	Vitesse minimum de la catégorie 37 km/h	Vitesse minimum de la catégorie 37 km/h
Pass1 49/16m score 6	Pass1 52/16m score 4	Pass1 55/16m score 6
Pass2 52/16m score 6		Pass2 58/16m score 6
Pass3 55/16m score 4		Pass3 58/14m25 score 6
Score final 4@55/18m25	Score final 4@37/18m25	Pass4 58/13m score 4
		Score final 4@58/13m

Jusqu'à la catégorie U14, des cordes plus légères peuvent être utilisées (avec ou sans raccourcissement).
Charge de rupture, minimum = 590kg

5.2 SAUT : VITESSE MAXIMUM DU BATEAU ET HAUTEUR DU TREMPLIN

		Vitesse maximum	Hauteur de tremplin	Condition à justifier
U10	Filles et Garçons	42 Km/h (pas de vitesse mini)	1,35m ou 1,50m recommandé 1,35m	
U12	Filles et Garçons	45 Km/h (pas de vitesse mini)	1,35m ou 1,50m	
U14	Filles	45 Km/h	1,50m	
U14	Garçons	48 Km/h	1,50m	
U17	Femmes	51 Km/h	1,50m	
U17	Hommes	51 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾	⁽¹⁾ 38 m
U21	Femmes	54 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾	⁽¹⁾ 38 m
U21	Hommes	57 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾ ou 1,80m ⁽²⁾	⁽¹⁾ 38 m ⁽²⁾ 48 m
Open	Femmes	54 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾	⁽¹⁾ 38 m
Open	Hommes	57 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾ ou 1,80m ⁽²⁾	⁽¹⁾ 38 m ⁽²⁾ 48 m
+35	Femmes	51 Km/h	1,50m	
+35	Hommes	57 Km/h	1,50m ou 1,65m ⁽¹⁾	⁽¹⁾ 38 m
+45	Femmes	51 Km/h	1,50 m	
+45	Hommes	54 Km/h	1,50 m	
+55	Femmes	48 Km/h	1,50 m	
+55	Hommes	51 Km/h	1,50 m	
+65	Femmes	48 Km/h	1,50 m	
+65	Hommes	51 Km/h	1,50 m	
+70	Femmes	45 Km/h	1,50 m	
+70	Hommes	51 Km/h	1,50 m	
+75	Femmes	45 Km/h	1,50 m	
+75	Hommes	48 Km/h	1,50 m	
+80	Femmes	45 Km/h	1,50 m	
+80	Hommes	48 Km/h	1,50 m	
+85	Femmes	45 Km/h	1,50 m	
+85	Hommes	45 Km/h	1,50 m	

Si la vitesse n'est pas présente dans le système du « zero off » ou « perfect pass » le skieur n'aura pas le droit à une reprise pour la vitesse bateau.

*le skieur doit justifier de la performance à la hauteur de tremplin inférieure

5.3 NOMBRE DE SKIEURS ADMIS A PARTICIPER AUX FINALES

Sauf spécification contraire dans le règlement propre à chaque catégorie, le nombre de finalistes dans les championnats nationaux pour chaque discipline est fixé conformément à la règle suivante :

Nombre de skieurs inscrits et ayant payé leur engagement.	Nombre de skieurs en finale
1 – 5	Tous
6 – 10	Les 5 ^{iers}
11 – 12	Les 6 ^{iers}
13 – 15	Les 8 ^{iers}
16 – 19	Les 10 ^{iers}
20 et plus	Les 12 ^{iers}

Le maximum de skieurs admis à participer aux finales est de 12. En cas d'ex æquo pour l'attribution de la dernière place, les skieurs seront départagés par un barrage.

5.4 RECORDS DE FRANCE

Un record de France doit être réalisé au cours d'une épreuve d'un niveau d'homologation "RL" au minimum.

Si ce record est égal ou supérieur à un record d'Europe ou du Monde, il doit être réalisé au cours d'une épreuve d'un niveau d'homologation RC.

Un dossier est établi par le skieur qui doit le transmettre à la FFSNW.

Ce dossier comprend :

- **Un formulaire de Record de France** fourni par la FFSNW précisant les conditions générales de la compétition
- **Pour un record de slalom :**
 - la vidéo des portes
 - la vidéo bateau
 - la vidéo d'axe
 - les temps du bateau
 - Les mesures de la corde et palonnier
- **Pour un record de figures :**
 - la vidéo du bateau sur tout support numérique original
 - la "master sheet" éditée par le calcul
- **Pour un record de saut :**
 - la longueur du saut avec les temps bateau
 - Les mesures de la corde et palonnier
- **Pour un record combiné:**
 - l'ensemble des demandes ci-dessus pour chacune des disciplines

Nota : les résultats et le dossier d'homologation sont récupérés par la commission sportive ski classique FFSNW.

5.5 MEILLEURES PERFORMANCES FRANÇAISES

Pour être validée, une meilleure performance française doit être exécutée au cours d'une compétition homologuée "Normal" minimum et dans les conditions techniques propres à sa catégorie d'âge.

La FFSNW doit ratifier le dossier avant la publication officielle du record.

Les critères d'homologation des records sont ceux établis par le règlement IWWF.

Un dossier devra être établi par le skieur et envoyé à la commission technique ski classique

ffsnw.csnsn@gmail.com

ARTICLE 6 - GENERALITES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1 ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE (VOIR CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUE)

Les championnats de France sont soumis à un cahier des charges publié annuellement par la FFSNW.

Ces championnats sont organisés par un club sous le couvert de la Ligue et de la FFSNW :

- Les championnats de France Relève : U10, U12, U14, U17 et U21
- Les championnats de France Open
- Les championnats de France Séniors +35 +45 +55 +65
- Les championnats de France Handi
- Les championnats de France Interligues.

Les dates de ces compétitions sont protégées. Tout organisateur qui souhaiterait faire une compétition sur ces mêmes dates doit faire une demande d'autorisation auprès de la FFSNW. (Non valable pour les championnats de France séniors).

6.2 CONDITIONS D'INSCRIPTION (HORS INTERLIGUES)

Les skieurs doivent être inscrits **obligatoirement 1 semaine** avant le début de la compétition sauf dans l'hypothèse où le skieur réussit ses « minima » la veille de cette compétition, dans ce cas le skieur doit s'inscrire au plus tard dans l'heure qui suit la parution des résultats de la compétition où il a obtenu ses « minimas ».

6.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION – « MINIMA » (2020)

Les « minima » **doivent avoir été exécutés dans l'année en cours ou lors de l'année précédente**. Pour les performances non enregistrées sur le site de l'E&A, le skieur doit apporter les justificatifs des performances réalisées lors de son inscription.

Voir règlement spécifique de chaque championnat de France.

Championnats de France 2020 : vue la situation exceptionnelle liée au COVID 19, **AUCUN MINIMA** ne sera demandé pour participer aux championnats de France 2020 toutes catégories mais le skieur devra justifier d'au moins 1 performance dans la/les discipline(s) choisie(s) au cours des 2 dernières années 2018 – 2019 ou 2020.

6.4 ELIGIBILITE ET DELIVRANCE DE TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

a) Pour être éligible au titre de champion de France un sportif doit :

- Être titulaire d'une licence FFSNW avec l'extension adéquate.
- Être de nationalité Française (passeport ou CNI)

b) Pour décerner un titre de Champion de France il faut au moins 3 skieurs inscrits et ayant payé par catégorie.

Si dans une catégorie, le nombre de participants est insuffisant (moins de 3 athlètes), le président du jury procède à des regroupements de catégories d'âge ou de genres en favorisant le plus grand nombre de titre pouvant être décerné.

Exemple :

Inscrits ayant payé	Regroupements
- 2 hommes U17 + 3 femmes U17	- Femmes U17
- 1 homme U21 + 3 femmes U21	- Femmes U21
	- Hommes U17 + U21

Si 2 possibilités de regroupement sont équivalentes en nombre de titre décerné, le regroupement mixte est privilégié.

Le classement des catégories/genres regroupés est établi sur la base des points combinés dans toutes les disciplines. Un seul podium et un seul champion de France issu de cette catégorie regroupée.

Le même regroupement est fait pour toutes les disciplines.

Dans tous les cas, les regroupements sont décidés et affichés avant le début de la compétition.

Toute demande de sur-classement doit être annoncé au président de jury et au calcul au plus tard la veille du début de la compétition à 12h.

c) Les athlètes non présents à la remise des prix ne recevront pas le prix qui leur était destiné.

6.5 RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

Le président de jury doit transmettre à la FFSNW un rapport sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les championnats de France (Individuels et Inter-ligues).

ARTICLE 7 - CHAMPIONNATS DE FRANCE BENJAMINS - U10

7.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tous les skieurs âgés de moins de 10 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il n'y a pas de minima de participation.

7.2 REGLES DE LA COMPETITION

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF et spécifiques E&A.

Format de la compétition : Deux (2) manches.

L'ordre de départ pour la 1^{ère} manche est effectué par tirage au sort.

L'ordre de départ de la 2^{ème} manche est effectué en ordre inverse des résultats de la 1^{ère} manche. Les ex-aequo sont départagés par tirage au sort du programme de scoring.

7.2.1 Slalom

Vitesse minimum et raccourcissement définis à la règle 5.1 pour les éliminatoires.

En cas de chute au départ et/ou de premier passage incomplet, le skieur peut effectuer une reprise, dans le sens inverse. La meilleure performance est retenue.

7.2.2 Figures

7.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

Le skieur peut demander un passage bateau hors du chenal saut dans la mesure où il est toujours possible pour le jury de contrôler la vitesse du bateau tracteur.

7.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

7.3.1 Classement par discipline

Le classement est établi suivant le meilleur résultat obtenu par chaque skieur lors de l'une des deux manches.

En cas d'ex-aequo pour la 1^{ère} place (même meilleure performance sur l'une des 2 manches ou mêmes points combiné si les catégories/genres sont regroupés), les skieurs sont départagés par un barrage.

S'il y a des ex-aequo pour les autres places, la 2^{ème} meilleure perf est prise en compte pour le départage des concurrents.

Si pour la 2^{ème} et 3^{ème} place, les skieurs sont strictement ex-aequo sur les 2 manches, ils sont départagés par un barrage.

Les skieurs ayant obtenu un résultat nul (0 pt) doivent apparaître sur le classement par discipline.

7.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des 2 manches.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

ARTICLE 8 - CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES - U12

8.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tous les skieurs âgés de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il n'y a pas de minima de participation.

8.2 REGLES DE LA COMPETITION

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF et spécifiques E&A.

Format de la compétition : Deux (2) manches.

L'ordre de départ pour la 1^{ère} manche est effectué par tirage au sort.

L'ordre de départ de la 2^{ème} manche est effectué en ordre inverse des résultats de la 1^{ère} manche. Les ex-aequo sont départagés par tirage au sort du programme de scoring.

8.2.1 Slalom

Vitesse minimum et raccourcissement définis à la règle 5.1 pour les éliminatoires.

8.2.2 Figures

8.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

Le skieur peut demander un passage bateau hors du chenal saut dans la mesure où il est toujours possible pour le jury de contrôler la vitesse du bateau tracteur.

8.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

8.3.1 Classement par discipline

Le classement est établi suivant le meilleur résultat obtenu par chaque skieur lors de l'une des deux manches.

En cas d'ex-aequo pour la 1^{ère} place (même meilleure performance sur l'une des 2 manches ou mêmes points combiné si les catégories/genres sont regroupés), les skieurs seront départagés par un barrage.

S'il y a des ex-aequo pour les autres places, la 2^{ème} meilleure perf sera prise en compte pour le départage des concurrents.

Si pour la 2^{ème} et 3^{ème} place, les skieurs sont strictement ex-aequo sur les 2 manches, on les départagera par un barrage.

Les skieurs ayant obtenu un résultat nul (0 pt) doivent apparaître sur le classement par discipline.

8.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des 2 manches.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

ARTICLE 9 - CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS - U14

9.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est ouverte à tous les skieurs âgés de moins de 14 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il n'y a pas de minima de participation

9.2 REGLES DE LA COMPETITION

Format de la compétition :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ sont établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF et E&A.

9.2.1 Slalom

Vitesses de départ	Filles	Garçons
Éliminatoires	46 km/h	49 km/h
Finales	49 km/h	52 km/h

9.2.2 Figures

9.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

9.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

9.3.1 Classement par discipline

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

9.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

9.4 INVITATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

Les podium filles et garçons en figures sont invités à participer aux championnats de France Open dans cette discipline (pas de frais d'inscription).

ARTICLE 10 - CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS - U17

10.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION (2020)

Cette compétition est ouverte aux skieurs âgés de moins de 17 ans au 1er janvier de l'année en cours.

NON applicable pour 2020 se référer à l'article 6 des généralités :

~~Les skieurs ayant les minimas ci-dessous dans une discipline peuvent participer dans les trois disciplines.~~

FIGURES-série 4		SLALOM-série 3		SAUT-série 4	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2300 pts	3000 pts	3/55/16,00	3/58/14,25m	25 m	36m

Les juniors U17 garçons 1^{ière} année doivent avoir réalisé 6 bouées à 55 Km/h lorsqu'ils étaient cadets U14

Ils seront inscrits pour la composition dans les ordres de départ avec un score de 0 à 58 km/h lors de leur première inscription. Dans le cas d'une performance réalisée à 58 km au cours d'une compétition open, ce score sera pris en considération.

Les juniors U17 filles 1^{ière} année doivent avoir réalisé 6 bouées à 52 Km/h lorsqu'elles étaient cadettes U14.

Elles seront inscrites pour la composition dans les ordres de départ avec un score de 0 à 55 km/h lors de leur première inscription. Dans le cas d'une performance réalisée à 55 km au cours d'une compétition open, ce score sera pris en considération.

10.2 REGLES DE LA COMPETITION

Le niveau d'homologation demandé est : homologation internationale "Ranking List".

Format de la compétition :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ sont établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF.

10.2.1 Slalom

Vitesses de départ	Femmes	Hommes
Éliminatoires	49 km/h	52 km/h
Finales	52 km/h	55 km/h

10.2.2 Figures

10.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

10.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

10.3.1 Classements par discipline

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

10.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

10.4 INVITATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

Les podium filles et garçons (slalom, figures, saut et combiné) sont invités à participer aux championnats de France open dans la (les) discipline(s) concernée(s) (pas de frais d'inscription).

ARTICLE 11 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIRS - U21

11.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION (2020)

Cette compétition est ouverte aux skieurs âgés de moins de 21 ans au premier janvier de l'année en cours.

NON applicable pour 2020 se référer à l'article 6 des généralités :

~~Les skieurs ayant réalisé les minimas ci-dessous dans deux disciplines, peuvent participer dans les trois disciplines.~~

FIGURES série 3		SLALOM série 3		SAUT Série 3	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2800 pts	3700 pts	3/55/16,00m	3/58/14,25m	29 m	41m

11.2 REGLES DE LA COMPETITION

Le niveau d'homologation demandé est : homologation internationale "Ranking List".

Format de la compétition :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ sont établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF.

11.2.1 Slalom

Vitesses de départ	Femmes	Hommes
Éliminatoires	52 km/h	55 km/h
Finale	55 km/h	58 km/h

11.2.2 Figures

11.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

11.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

11.3.1 Classements par discipline

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

11.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

11.4 INVITATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

Les podium Femmes et Hommes (slalom, figures, saut et combiné) sont invités à participer aux championnats de France open dans la (les) discipline(s) concernée(s) (pas de frais d'inscription).

ARTICLE 12 - CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

12.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION (2020)

NON applicable pour 2020 se référer à l'article 6 des généralités :

~~12.1.1 Les skieurs ayant réalisé les minimas ci-dessous dans deux disciplines peuvent participer dans les trois disciplines.~~

FIGURES série 3		SLALOM série 3		SAUT Série 3	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2800 pts	3700 pts	3/55/16,00m	3/58/14,25m	29 m	41m

12.1.2 Les skieurs ayant réalisé les podiums ci-dessous à l'issue des Championnats de France Relèves sont qualifiés aux Championnats de France Open :

- Podiums des Championnats de France Espoirs 3D + Combiné
- Podiums des Championnats de France Juniors 3D + Combiné
- Podiums des Championnats de France Cadets en Figures

12.1.2 Les skieurs licenciés dans les clubs des DOM-TOM peuvent participer aux trois disciplines sous réserve d'avoir réalisé une performance de troisième série dans une discipline dans la saison en cours ou précédente.

12.2 REGLES DE LA COMPETITION

Niveau d'homologation : "Record Capability".

Format de la compétition :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ seront établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF.

12.2.1 Slalom

Vitesses de départ	Femmes	Hommes
Éliminatoires	52 km/h	55 km/h
Finales	55/16m	58/16m

12.2.2 Figures

12.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

12.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

12.3.1 Classements par discipline

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

12.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

ARTICLE 13 - CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS +35 +45 +55 +65 +70 +75 +80 +85

13.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION (2020)

NON applicable pour 2020 se référer à l'article 6 des généralités :

13.1.1 +35

Pour participer aux 3 disciplines, ils doivent avoir réalisé au cours de l'année précédente une des performances minimales suivantes (1 performance donne accès aux 2 autres disciplines):-

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6/55/16,00m	2300-pts	25m
Femmes	6/52/18,25m	1800-pts	20m

13.1.2 +45

Pour participer aux 3 disciplines, ils doivent avoir réalisé au cours de l'année précédente une des performances minimales suivantes (1 performance donne accès aux 2 autres disciplines):-

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6/52/18,25m	1800-pts	20m
Femmes	6/49/18,25m	1200-pts	17m

13.1.3 +55

Pour participer aux 3 disciplines, ils doivent avoir réalisé au cours de l'année précédente une des performances minimales suivantes (1 performance donne accès aux 2 autres disciplines):-

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6/49/18,25m	1200-pts	17m
Femmes	6/46/18,25m	800-pts	15m

13.1.4 +65

Pour participer aux 3 disciplines, ils doivent avoir réalisé au cours de l'année précédente une des performances minimales suivantes (1 performance donne accès aux 2 autres disciplines):-

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6/46/18,25m	1000-pts	15m
Femmes	6/43/18,25m	600-pts	Pas de minima

13.2 REGLES DE LA COMPETITION

Le niveau d'homologation demandé est : homologation internationale "Ranking List".

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours).

Pour les finales les ordres de départ seront établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

Format de la compétition (pour toutes les disciplines) :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

13.2.1 Slalom

Vitesse de départ	Femmes		Hommes	
	Éliminatoires	Finale	Éliminatoires	Finale
+35	46 km/h	Vitesses déterminées par le jury .	49 km/h	Vitesses déterminées par le jury .
+45	43 km/h		46 km/h	
+55	40 km/h		43 km/h	
+65	37 km/h		40 km/h	
+70	34 km/h		34 km/h	
+75	34 km/h		34 km/h	
+80	34 km/h		34 km/h	
+85	34 km/h		34 km/h	

13.2.2 Figures

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ seront établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

13.2.3 Saut

Vitesses et hauteurs de tremplin définis à la règle 5.2. La hauteur peut être changée entre deux manches.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ seront établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

13.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

13.3.1 Classements par disciplines

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

13.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné français classique (pas de combiné 1000pts).

ARTICLE 14 - CHAMPIONNATS DE FRANCE HANDI

14.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Il n'y a pas de minima de participation.

14.2 REGLES DE LA COMPETITION

Format de la compétition :

- Une manche éliminatoire
- Finale A et finale B.

Le nombre de finalistes de la finale A est déterminé en fonction de la règle FFSNW 5.3, les autres participants vont en finale B.

Les ordres de départ des éliminatoires sont établis dans l'ordre inverse des performances (classement de l'année précédente ou performance de l'année en cours). Pour les finales A et B les ordres de départ sont établis dans l'ordre inverse des résultats des éliminatoires.

La compétition se déroule suivant les règles de l'IWWF « Disable rules ».

Le programme de calcul utilisé est le scoring handi.

14.2.1 Slalom

Le skieur peut décider d'emprunter le mini slalom. Dans ce cas, les bouées skieurs sont positionnées à 6,4 m de l'axe du chenal bateau.

	Vitesse mini	Vitesse de raccourcissement
Femmes	28 km/h	55 km/h
Hommes	31 km/h	58 km/h

14.2.2 Figures

14.2.3 Saut

Hauteur de tremplin mini : 1,25m. Le skieur peut choisir une hauteur de tremplin supérieure jusqu'à 1,65m.

14.3 CLASSEMENTS

Pour le titre de champion de France, cf 6.4.

14.3.1 Classement par discipline

Les classements par disciplines sont établis en fonction des résultats obtenus lors des finales (A puis B). Si celles-ci ne peuvent se dérouler pour diverses raisons, le classement sera établi suivant les résultats des éliminatoires.

14.3.2 Combiné

Le classement Combiné est établi en prenant la meilleure performance réalisée aux cours des éliminatoires ou lors des finales.

Le combiné utilisé est le combiné E&A.

ARTICLE 15 - CHAMPIONNATS DE FRANCES INTERLIGUES

15.1 INTRODUCTION

C'est une compétition par équipe de ligue, membres de la FFSNW classées sur une seule division.

Cette compétition est ouverte à tous les skieurs détenteurs obligatoirement de la licence compétition, pour toutes les catégories d'âges.

Les Championnats de France Inter ligues sont constitués par une manche unique dans chaque discipline : slalom, figures et saut.

15.2 COMPOSITION DES EQUIPES

Dans chaque discipline, les skieurs ne sont pas nécessairement les mêmes, ni de même catégorie.

Un skieur engagé dans une catégorie dans une discipline ne peut concourir dans une autre catégorie.

Chaque équipe doit avoir au minimum 1 personne de chaque sexe par discipline.

Tout changement de skieur ne sera possible qu'au plus tard une demi-heure avant le départ du premier skieur de la discipline.

15.2.1 Equipe complète

Une équipe complète sera constituée au minimum de 4 compétiteurs et au maximum de 8 compétiteurs :

Une équipe complète est composée de 4 compétiteurs par discipline, sélectionnés dans les 2 groupes ci-dessous :

Groupe 1 : U8 ou U10 ou U12 ou U14 ou U17 : 2 skieurs.

Groupe 2 : U21 ou Open ou +35 : 2 skieurs.

Un skieur Para peut être intégré dans l'équipe et sera dans le groupe correspondant à sa catégorie d'âge. Un bonus de points est attribué, cf paragraphe 14.4.

Tous les skieurs +35 +45 +55 +65 seront classés en +35 et devront skier avec les vitesses de cette catégorie.

Participation minimum : 12 épreuves : 4 skieurs en slalom, 4 skieurs en Figures, et 4 skieurs en Saut.

Une ligue a la possibilité d'inscrire jusqu'à 4 skieurs supplémentaires par discipline, dans la catégorie de son choix.

15.2.2 Equipe incomplète

Une ligue peut présenter une équipe incomplète.

15.2.3 Sur-classements

Les sur-classements sont autorisés conformément à l'article 2.2. « Conditions de participation ».

15.2.4 Critères de participation à l'équipe de Ligue

Chaque Ligue sélectionne les skieurs devant la représenter aux Championnats de France Inter ligues.

Les skieurs étrangers sont admis à participer au sein d'une équipe de ligue aux conditions suivantes :

- qu'ils soient possesseurs d'une attestation de résidence depuis au moins un an dans la Ligue qu'ils représentent,
- qu'ils soient licenciés pour la deuxième année dans la ligue qu'ils représentent,
- ils doivent fournir une attestation de leur Fédération d'origine les autorisant à concourir en France.

Les capitaines d'équipes doivent impérativement amener les attestations requises pour les skieurs étrangers, à savoir : attestation de résidence, autorisation de la fédération d'origine, licence de l'année en cours et licence de l'année précédente.

15.3 CLASSEMENTS

Les titres de Champions de France sont décernés dans les trois disciplines, slalom, figures et saut ainsi qu'au Combiné (addition des points des 3 disciplines).

Le classement de chaque ligue pour chaque discipline s'effectue uniquement par addition des points obtenus dans la discipline par les 2 meilleurs skieurs engagés pour concourir dans la discipline.

Mode de classement : au sein de chaque groupe, classement toutes catégories et tous sexes confondus aux points combiné français.

Par groupe, seuls les 2 meilleurs scores combinés sont retenus pour le score de l'équipe, soit au total de 2 groupes, 4 scores retenus par discipline pour une équipe complète.

Attribution d'un nombre de points* en fonction de la place suivant le barème ci-dessous en tenant compte uniquement des 2 meilleurs scores par ligue. Avec 13 ligues, seuls 26 skieurs peuvent recueillir des points pour l'équipe.

Place	Points
1 ^{er}	1000
2 ^{ème}	940
3 ^{ème}	885
4 ^{ème}	830
5 ^{ème}	780
6 ^{ème}	730
7 ^{ème}	685
8 ^{ème}	640
9 ^{ème}	595

Place	Points
10 ^{ème}	555
11 ^{ème}	515
12 ^{ème}	475
13 ^{ème}	440
14 ^{ème}	405
15 ^{ème}	370
16 ^{ème}	340
17 ^{ème}	310
18 ^{ème}	280

Place	Points
19 ^{ème}	250
20 ^{ème}	225
21 ^{ème}	200
22 ^{ème}	175
23 ^{ème}	150
24 ^{ème}	130
25 ^{ème}	110
26 ^{ème}	90

Exemple	Ligue	Points	
1 ^{er}	NA	1000	Points de la 1 ^{ère} place
2 ^{ème}	NA	940	Points de la 2 ^{ème} place
3 ^{ème}	RHA	885	Points de la 3 ^{ème} place
4 ^{ème}	NA	/	Pas de points car déjà 2 skieurs classés avant
5 ^{ème}	OCC	830	Points de la 4 ^{ème} place

* Un skieur U8 est crédité des points combiné +20% (x1,2)

* Un skieur Handi est classé avec son score parmi les valides et est crédité des points combiné + 100% (x2)

14.4.4 Si une ligue présente une équipe incomplète, elle peut être classée en fonction des résultats obtenus (2 skieurs maxi pouvant obtenir des points pour l'équipe, par groupe et par discipline).

14.4.5 Le titre de Champion de France Interligues du Combiné est décerné à la Ligue classée première après addition des points obtenus par chaque ligue dans chacune des 3 disciplines.

ARTICLE 16 - COUPE DE FRANCE DE SAUT

16.1 CONDITION DE PARTICIPATION

- 15.1.1 Ces compétitions sont ouvertes à tous les skieurs licenciés à la FFSNW pour les catégories Cadets (moins de 14), Juniors (moins de 17) et Open.
- 15.1.2 Pour être classé dans la Coupe de France de saut, les skieurs doivent participer à 50% des étapes inscrites au calendrier plus la finale qui est obligatoire.

16.2 REGLES DE LA COMPETITION

- 15.2.1 Le niveau d'homologation est libre
- 15.2.2 Les ordres de départ pour la Manche 1 sont établis dans l'ordre inverse des performances de l'année précédentes (Ranking List FFSNW). Pour la Manche 2 les ordres de départ seront établis dans l'ordre inverse des résultats de la Manche 1.
- 15.2.3 Saut : hauteur de tremplin selon la règle FFSNW 6.3, trois sauts à chaque manche.

16.3 CLASSEMENTS

- 15.3.1 Il y aura un classement Femmes et Hommes toutes catégories confondues sous réserve d'avoir plus de 4 participants hommes et/ou femmes.

- 15.3.2 Classement étape :

Chaque skieur sera récompensé d'un nombre de points suite un à calcul qui prendra en compte la meilleure distance du skieur par rapport à la meilleure performance française de l'année précédente de sa catégorie et par rapport au nombre d'inscrit hommes ou femmes sur l'étape.

Le vainqueur de l'étape sera le skieur qui aura le plus de points hommes ou femmes toutes catégories confondues.

- 15.3.3 Classement général :

Chaque score de chaque étape sera calculé en fonction du barème ci-dessous :

Barème si le nombre de skieurs est supérieur ou égal à 9 :

1 ^{er} = 100 points	6 ^{ème} = 40 points
2 ^{ème} = 80 points	7 ^{ème} = 30 points
3 ^{ème} = 70 points	8 ^{ème} = 20 points
4 ^{ème} = 60 points	9 ^{ème} et plus = 10 points
5 ^{ème} = 50 points	

Barème si le nombre de skieurs est compris entre 6 et 8 :

80% des points

Barème si le nombre de skieurs est inférieur ou égal à 5 :

50% des points

Exemple de calcul A :

- Le nombre d'hommes qui sautent durant cette étape est de 15. Il y aura donc 100% des points pour les places.
- Ces trois skieurs terminent 1^{er} de leur catégorie.
- Meilleure performance cadet 2011 = 34.4m
- Meilleure performance junior H 2011= 48.8m
- Meilleure performance open H 2011= 56.7m

Skieur A (juniors) 1^{er} avec 45m (= 45m - 48.8m = -3.8 + 100) = 96.2 POINTS

Skieur B (open) 1^{er} avec 62m (= 62 m – 56.7 m = +5.3 + 100) = 105.3 POINTS

Skieur C (cadet) 1^{er} avec 36m (= 36.0-34.4m = +1.6 + 100) = 101.6 POINTS

Vainqueur de l'étape, skieur B avec 105.3 points.

Exemple de calcul B :

- Le nombre de femmes qui sautent durant cette étape est de 8. Il y aura donc 80% des points pour les places.
- Ces trois skieuses terminent 1^{ère} de leur catégorie.
- Meilleure performance cadette 2011 = 23.6m
- Meilleure performance junior F 2011 = 43.7m
- Meilleure performance open F 2011 = 51.7m

Skieur A (juniors) 1^{er} avec 36m (= 43.7m -36m = - 7.7 + 80) = 72.3 POINTS

Skieur B (open) 1^{er} avec 48m (= 51.7m - 48m = -3.7 + 80) = 76.3 POINTS

Skieur C (cadet) 1^{er} avec 23m (= 23.6m - 23m =- 0.6 + 80) = 79.4 POINTS

Vainqueur de l'étape, skieuse C avec 79.4 points.

Classement général du skieur pour la coupe de France :

Le skieur qui remportera la Coupe de France de saut sera celui qui aura le plus de points au classement général (prise en compte des trois meilleurs résultats des étapes de la saison précédente + la finale obligatoire).

En cas d'égalité de points :

1°/ Le gagnant sera celui qui aura obtenu le plus de victoires lors des étapes.

2°/ Si égalité persiste, la meilleure performance sur toutes les manches de toutes les étapes réalisées sera prise en compte.

ARTICLE 17 - U12 OVERALL CHALLENGE

17.1 FORMAT

Compétition Internationale par équipe pour les catégories U10, U12 et moins sur 2 manches. -

Homologation : RL maximum

U10 : Slalom et Figures (saut pas obligatoire)

U12 :3 disciplines (slalom, figures et saut)

La participation à la compétition en tant qu'individuel est possible pour les U12.

Un classement individuel et un classement par Equipe seront établis.

17.2 REGLEMENT

Equipes de 4 skieurs (2 maxi du même sexe). Le classement par équipe sera établi sur les 3 meilleurs scores.

Le pays organisateur pourra présenter 2 équipes.

Le combiné français sera la référence dans toutes les catégories.

Pas de minima de participation.

ANNEXE A : CALCUL DES POINTS COMBINE FRANÇAIS

Les calculs des points combinés pour toutes les compétitions nationales se font par catégorie sur la meilleure performance de l'année précédente (enregistrée au 31 octobre) suivant tableau ci-dessous :

U 10	GARCONS	FILLES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 4,5/49/14,25 (comptés à partir de vit. 25 Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 3/49/14,25 (comptés à partir de vit. 25 Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 4460	<u>score * 1000</u> 5240
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 23,9 -6	<u>(score -6) * 1000</u> 17,9 -6

U 12	GARCONS	FILLES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 1,5/52/12,00 (comptés à partir de vit. 25 Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 5/52/14,25 (comptés à partir de vit 25 Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 7040	<u>score * 1000</u> 6490
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 34,6 -6	<u>(score -6) * 1000</u> 26,2 -6

U 14	GARCONS	FILLES
SLALOM	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/55/10,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 3/52/13,00 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 9230	<u>score * 1000</u> 7540
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 43,6 -6	<u>(score -6) * 1000</u> 33,8 - 6

U 17	HOMMES	FEMMES
SLALOM	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2,5/58/10,25 (comptés à partir de vit 37Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 5,5/55/11,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 10480	<u>score * 1000</u> 8850
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 54,8 -6	<u>(score -6) * 1000</u> 45,0-6

U 21	HOMMES	FEMMES
SLALOM	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 3,5/58/10,25 (comptés à partir de vit. 37Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/55/10,75 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 11670	<u>score * 1000</u> 9560
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 65,8 - 6	<u>(score -6) * 1000</u> 52,2 -6

OPEN	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 1/58/9,75 (comptés à partir de vit. 37Km/h)	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/55/10,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>Score * 1000</u> 12450	<u>Score * 1000</u> 10040
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 68,0 - 6	<u>(score -6) * 1000</u> 55,9 - 6

+ 35	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 5/55/10,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 3/55/11,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 12450	<u>score * 1000</u> 6640
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 58,8 - 6	<u>(score -6) * 1000</u> 42,0 - 6

+ 45	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 4/55/10,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 3/55/11,25 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 4860	<u>score * 1000</u> 3660
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 48,6 - 6	<u>(score -6) * 1000</u> 26,4 - 6

+ 55	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/55/10,25 (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/52/13,00 (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 4160	<u>score * 1000</u> 860
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> 35,5 - 6	<u>(score -6) * 1000</u> 20,0 - 6

+ 65	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 2/52/11,25 (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> 2700	<u>score * 1000</u> -----
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6

+ 70	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> -----	<u>score * 1000</u> -----
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6

+ 75	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> -----	<u>score * 1000</u> -----
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6

+ 80	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> -----	<u>score * 1000</u> -----
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6

+ 85	HOMMES	FEMMES
SLALOM	Score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit.34Km/h)	score à partir de vit départ éliminatoires* 1000 ----- (comptés à partir de vit. 34Km/h)
FIGURES	<u>score * 1000</u> -----	<u>score * 1000</u> -----
SAUT	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6	<u>(score -6) * 1000</u> ----- -6

Pour une compétition "Open", ouverte à toutes les catégories d'âges il faut prendre le combiné "Open".

Nota : Le tableau ci-dessus pour le calcul des points combiné Français n'est pas établi sur les mêmes bases que celui établi pour le calcul des points combinés E&A.

Calcul des points Combiné international E&A (voir Annexe A standard officiel du règlement additionnel E&A).

Le standard pour les catégories Open et U21 est celui utilisé pour le combiné records par l'IWWF Règle IWWF 16.05a.

Le standard pour les autres catégories est basé sur les meilleures performances par les skieurs E&A aux championnats E&A et Monde dans chacune des catégories.

ANNEXE B : ATTESTATION DE PARTICIPATION COMME « JUGE EN FORMATION » EN COMPETITION



ATTESTATION DE PARTICIPATION "juge en formation"

Nom de la compétition
Lieu de la compétition Site code
Date de la compétition Compétition code

Coordonnées du juge en formation

NOM PRENOM
ADRESSE :
MAIL :@.....
JUGE 3 OUI NON JUGE 3* OUI NON

Poste occupé lors de la compétition :

.....
.....
.....
.....

Coordonnées du président du jury

NOM PRENOM

Fait le : A :

Signature :

A adresser à la Commission technique Ski classique ffsnw.csnsn@gm2ail.com , copie Christophe Duverger
c.duverger@ffsnw.fr